

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 19 JUIN 2023****DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 19 juin 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 10

Procurations 3

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 06/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 23 JUIN 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUE, Mme Martine NOËL, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Josette NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Nicole DUCOUSSO.

**Ont donné procuration :**

Mme Bernadette FAURÉ a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN,

M. Pierre NAVARRO a donné procuration à M. Philippe ARRUE,

Mme Monique ROUTABOUL a donné procuration à M. Didier CORTES.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération 2023-27 Projet de mise en place d'un service civique***Exposé*

Monsieur le Président expose aux membres que l'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée durant la crise sanitaire. Face à cela, le gouvernement s'est donné l'ambition d'atteindre en 3 ans, l'objectif annuel de 300 000 personnes âgées soutenues grâce à 10 000 missions de service civique.

Afin d'impulser et accompagner un développement qualitatif du service civique auprès des seniors, une mobilisation nationale a été créée, nommée « Service Civique Solidarité Seniors ».

**Ses objectifs sont :**

- de rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissements ;
- de prévenir la dépendance par le développement de la mobilité, du lien social, de l'autonomie ;
- de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels ;
- d'appuyer le développement du service civique dans le secteur avec un objectif de qualité, tant pour les jeunes que pour les structures qui les accueillent et les personnes âgées qu'ils servent ;
- d'ouvrir les jeunes vers de nouvelles opportunités d'emploi, vers les métiers du lien, et/ou vers de nouvelles opportunités d'engagement intergénérationnel.

**Un socle de qualité a été créé comprenant notamment :**

- des temps de formation pour les volontaires et les tuteurs ;
- des temps d'échange de pratiques ;
- des idées d'actions et des outils ;
- une sensibilisation aux métiers et formations du bien vieillir ;
- des forums régionaux de l'Emploi et de l'Engagement « Solidarité Seniors »

Le programme est impulsé par le Ministère de l'autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et de l'engagement et soutenu financièrement par le groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agir Arrco.

L'association « Service civique Solidarité Seniors » (SC2S) est chargée de promouvoir la démarche et d'accompagner les structures qui souhaitent s'y inscrire.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver les termes de la convention d'engagement réciproque ci-joint et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

D'approuver les termes de la convention d'engagement réciproque et d'autoriser sa signature,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Président,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

